

**« Privatisation de l'éducation :  
le nouveau défi des droits de l'Homme pour les pays en voie  
de développement ? »**



*Allocution de **Kishore Singh**, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation*

*Présentation d'études de cas de privatisations au Chili et au Népal par la Clinique de l'École de Droit de Sciences Po*

*Réflexions d'**Olivier De Schutter**, universitaire et membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU*

**Mercredi 18 mars 2015, 17h00 à 18h45**

**Amphithéâtre Eugène d'Eichthal**

Sciences Po, 27 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

L'inscription est obligatoire: <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr> rubrique 'événements'

Pour plus d'informations, contacter Dóra Tamás - [dora.tamas@sciencespo.fr](mailto:dora.tamas@sciencespo.fr)

## Privatisation de l'éducation:

### le nouveau défi des droits de l'Homme pour les pays en développement ?

Ces dernières années, le nombre d'enfants scolarisés au sein d'établissements primaires et secondaires privés a augmenté de façon spectaculaire, notamment dans des pays en voie de développement. S'il n'existe pas de modèle unique d'école privée, on assiste à une multiplication récente d'établissements scolaires payants à but lucratif. Des écoles privées « à bas coût », visant à faire des profits en proposant des frais de scolarité modestes aux plus pauvres, ont notamment fait leur apparition.

Cette privatisation croissante du système éducatif soulève un certain nombre de questions au regard du droit à l'éducation et plus généralement, des droits de l'Homme. Si le cadre normatif des droits de l'Homme protège le droit des parents de librement choisir le genre d'éducation qui sera donné à leur enfant, il exige également que chaque enfant ait accès gratuitement à une école primaire et secondaire de qualité, et que le système éducatif ne soit pas inégalitaire.

Comment alors s'assurer que la privatisation de l'éducation, en particulier dans les pays en voie de développement, ne soit pas source de ségrégation et d'inégalités ? Quelles réponses les Etats peuvent-ils apporter ? Comment protéger l'éducation d'une marchandisation qui affecterait sa nature même ? Telles sont quelques-unes des questions sur lesquelles les intervenants proposeront leur réflexion et débattront avec le public.

---

#### Biographie des intervenants

##### Kishore Singh

Dr Kishore Singh est titulaire d'un doctorat en droit international (1977) obtenu à l'Université de Paris I – Panthéon Sorbonne. Maîtrisant parfaitement l'anglais et le français, il a une longue expérience professionnelle dans le domaine du droit à l'éducation acquise au sein à l'UNESCO (jusqu'en 2009). Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation depuis 2010, il a contribué au développement du droit à l'éducation sous tous ses aspects et favorisé sa meilleure compréhension en tant que droit reconnu à l'échelle internationale. Participant régulièrement à des événements publics consacrés au droit à l'éducation, Dr Kishore Singh rencontre souvent les représentants des Etats, les organisations internationales et les ONG. Ses nombreuses publications attestent de son expertise dans le domaine du droit à l'éducation, auquel il a consacré toute sa carrière. Son dernier rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU, qui traite de la question de la privatisation dans l'éducation peut être consulté ici : <http://bit.ly/1DWrkBx>

##### Olivier De Schutter

M. De Schutter est Professeur de droit à l'Université de Louvain et au Collège d'Europe. Il enseigne également à Sciences Po. Diplômé *cum laude* de l'Institut International des Droits de l'Homme (Strasbourg), il est titulaire d'un LLM de l'Université de Harvard et d'un Ph.D en droit de l'Université de Louvain. M. De Schutter est spécialiste du droit international et européen des droits de l'homme. Entre 2004 et 2008, il a été Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) puis Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation entre 2008 et 2014. Il est actuellement membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU.

##### La Clinique de l'École de Droit de Sciences Po

Créée en 2012, la Clinique de l'École de Droit (<http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/la-clinique>) est un projet pédagogique, situé à mi-chemin entre cours théoriques et stage pratique, reposant sur une mission d'intérêt général auprès de communautés locales, nationales, et internationales. Elle permet aux étudiants de travailler sur des questions actuelles de justice et d'innovation sociales en coopération avec des organisations partenaires issues des secteurs public et privé et du monde associatif. Dans le cadre du programme HEDG (Human rights, Economic Development and Globalization) de la Clinique, les étudiants participent à l'élaboration de stratégies juridiques et extra-juridiques contre les atteintes aux droits des hommes. Depuis octobre 2014, une équipe d'étudiants travaille ainsi en coopération avec la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (<http://globalinitiative-escri.org/advocacy/privatization-in-education-research-initiative/>) et le Right to Education Project ([www.right-to-education.org](http://www.right-to-education.org)) sur l'impact de la privatisation de l'éducation sur les droits de l'Homme au Chili et au Népal.